



République Française

COMMUNE LA CHENALOTTE

## PROCES-VERBAL



---

### PROCES-VERBAL

**Nombre de membres  
en exercice : 11**

**Séance ordinaire du 04 juin 2024**

**Présents : 9**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mai 2024, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, Maire :

**Votants : 9**

**Sont présents :** Dimitri COULOUVRAT, Florian GAIFFE, François JOLYOT, Christophe LE GAC, Agnès MARGUET, Sylvie PERSONENI, Julien ROUBLOT, Christophe TSATSAS

**Excusés :** Valérie EL NIESS, Monique MOREAU

**Secrétaire de séance :** Sylvie PERSONENI

---

La séance ouverte, Mme Sylvie PERSONENI a été désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril est adopté à l'unanimité. M. le Maire informe qu'une délibération est ajoutée à l'ordre du jour. Celle-ci concerne les tarifs SPANC.

#### **Projets de réhabilitation de la tourbière et d'exploitation des bois**

M. le Maire accueille M. Jean-Marc Brocard, responsable de l'Unité Territoriale de Maîche de l'ONF, M. Kevin Vincent, technicien opérationnel à l'ONF et M. Julien Langlade, chargé de mission au conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN).

M. Langlade présente à l'assemblée le périmètre des travaux à engager soit une zone concernée de 13 hectares et une exploitation forestière par l'ONF via une technique novatrice avec un système de câble-mât afin de ne pas faire intervenir des engins sur un sol fragile et le protéger. Il précise qu'il n'y aura pas de coupe à blanc mais des prélèvements ponctuels des arbres valorisables commercialement.

Le chargé de mission complète ses propos en présentant le Projet Life Climat 2022 – 2029 d'un budget global de 12 millions d'euros qui a pour objectif de réhabiliter les tourbières en réhumectant les zones et en bouchant les drains qui ont été réalisés pour assécher et exploiter la tourbe et redonner vie à cet environnement.

Au final, peu de secteurs productifs seraient impactés dans ce complexe tourbeux atypique comprenant trois zones.

Pour les intervenants, la compatibilité des deux projets est indéniable :

- Une ouverture des accès zones travaux par câble-mât (1,03 ha sur plan, 10 % de la zone concernée) commandée par l'EPAGE (dans la limite de 10'000 €)
- Des travaux sur les parcelles communales réalisés dans le cadre d'une convention fixant toutes les modalités (la commune reste propriétaire des parcelles, toujours soumises au régime forestier),
- En parallèle, la commune et l'ONF mènent les travaux d'exploitation sur la base des préconisations établies au préalable (taux de prélèvement, période d'intervention, protection des sols, etc...), financés à 100 % par le plan Life,
- Une économie possible en groupant les deux projets et sur les coûts récurrents si travaux indépendants,
- Une gestion du projet d'exploitation par l'ONF et les bénéfices de la vente des bois à la commune sans que cette dernière avance de l'argent.

Le Conservatoire poursuit ses études (carottages), monte le dossier réglementaire et dimensionne les travaux. Suite aux travaux d'exploitation, l'EPAGE lancerait un marché public pour les travaux hydrologiques non seulement sur les zones réouvertes mais sur l'ensemble des parcelles communales concernées.

La temporalité de l'intervention conjointe des 2 organismes serait à fixer d'entente en tripartite mais il y aurait deux axes différents pour les contrats : ONF et Life Jura. Les travaux pourraient commencer au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Après la présentation du projet, M. le Maire demande à ce que la convention soit envoyée d'ici la fin du mois de juin pour que le Conseil puisse délibérer et prendre position lors du dernier conseil avant la période estivale. Enfin une présentation publique des travaux engagés et sur les objectifs serait à envisager. Le projet pourrait être évoqué lors de la fête de l'eau prévue le 30 et le 31 août prochain.

#### **DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ) \_ DE\_2024\_029**

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années, les communes de Noël-Cerneux et de La Chenalotte recrutent un saisonnier durant la période estivale pour l'entretien du village et des bâtiments. Il précise que conformément à l'article 34 de la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'accroissement temporaire d'activité, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17,50/35<sup>ème</sup> dans les conditions prévues de l'article 3 de la loi no 84-53
- de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire de l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial
- et d'autoriser à recruter M. Henri Vermot à partir du 15 juillet dans les conditions exposées ci-dessus.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 15 juillet et les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

M. le Maire complète en informant l'assemblée que les employés communaux ont pris les congés comme suit :

- M. Jérôme Myotte-Duquet du 26 juillet au 11 août
- M. Raymond Billod du 09 au 25 août

Enfin, il informe que M. Henri Vermot, âgé de 17 ans et habitant Noël-Cerneux a déposé une candidature spontanée et que la commune de Noël-Cerneux a déjà pris une délibération en faveur de son recrutement.

#### **DÉLIBÉRATION : MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CABANDE CE CHASSE. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉ (ACCA DE LA CHENALOTTE)\_ DE\_2024\_030**

M. le Maire rappelle que, par la délibération du 30 janvier 2024, le Conseil municipal a pris la décision de mettre à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) une petite partie de la parcelle située au Cornaix cadastrée A 153 pour la construction d'une cabane de chasse ne devant pas excéder 20 m<sup>2</sup>.

M. le Maire informe qu'un permis de Construire PC02514824R003 relatif à la construction d'une cabane avec terrasse couverte dont les plans ont été signés par l'architecte M. Lionel Gatteau, a été déposé le 03 mai 2024

et accordé par un arrêté du 03 juin après l'instruction du dossier par les services de la Direction départementale des Territoires.

Dès lors, M. le Maire informe qu'il convient de compléter la précédente délibération en précisant que :

- la cabane de chasse de 20 m<sup>2</sup>, en ossature bois, bardage bois, couverture bacs acier, sera réservée exclusivement aux membres de l'ACCA et ne sera pas reliée aux réseaux secs et humides (pas de système d'assainissement, pas d'électricité et de fibre). Les eaux pluviales seront traitées sur le terrain par tranchées filtrantes.
- la terrasse couverte d'une emprise de 20 m<sup>2</sup> sera mise à disposition des randonneurs.

Après l'exposé, les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

#### **DÉLIBÉRATION : REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DU TERRAIN DE FOOT DE\_2024\_031**

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune de La Chenalotte réfléchit à la manière de faire des économies d'énergies notamment sur les éclairages publics comme en témoigne sa rénovation et le remplacement de la totalité des luminaires qui fonctionnaient au sodium haute pression entre 2017 et 2023. Dans la continuité, il propose le remplacement des 14 projecteurs du stade de foot et pour ce faire, deux devis sont présentés.

Après la présentation des devis et discussions et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à

- procéder au remplacement des 8 projecteurs halogènes et 6 projecteurs iodures d'une puissance totale de 14400W par 14 projecteurs LED de 300W, soit 4200W, soit une division par 3 de la consommation électrique tout en améliorant l'éclairage.
- Signer le devis de l'entreprise SARL LAB Daniel sise à Le Russey d'un montant HT de 8660,30 €, soit 10 392,36 €

L'autre devis pour l'extinction automatique de ces mêmes projecteurs est mis de côté en attendant celui du remplacement des deux projecteurs du terrain de pétanque et de l'extinction automatique pour ce même terrain.

#### **DÉLIBÉRATION : DEVIS AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES DE\_2024\_032**

M. le Maire rappelle que suite à des discussions menées avec le PNR quant au fleurissement du village, il a rencontré le 26 avril dernier l'entreprise Biocenosis. Cette dernière peut aider la commune à mener une réflexion globale à l'échelle du village, en établissant un diagnostic, en apportant conseils, expertise et en définissant un champ d'action sur plusieurs points : fleurissement, éco-habitat, verger communal, tonte raisonnée etc...

Par ailleurs, il ajoute que la commune, les des 94 communes du Parc naturel régional du Doubs Horloger, a perçu l'année passée une dotation de soutien à la protection de la biodiversité d'un montant de 3000 € et que celle-ci devrait être supérieure cette année.

Après cet exposé et la présentation du devis de l'entreprise Biocenosis d'un montant de 2604 €, les élus décident de sursoir à cette délibération et de demander des compléments d'informations afin d'obtenir plus de précisions quant aux prestations et à la démarche proposées.

#### **DÉLIBÉRATION : REDEVANCE SPANC DÈS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 DE\_2024\_033**

M. le Maire rappelle que l'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel (infiltration, dispersion...)

Le service du SPANC est chargé de :

- conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif,

- vérifier la bonne exécution des travaux vis-à-vis des préconisations de l'étude de sol et de la réglementation en vigueur,
- vérifier le fonctionnement des installations d'assainissement non collectif,
- réaliser les contrôles des biens en cas de vente.

Les compétences du SPANC comprennent :

- Le contrôle de conception,
- Le contrôle de réalisation (ou exécution),
- Les visites de bon fonctionnement,
- Les diagnostics de vente,
- La réhabilitation.

Aussi sur la commune 2 propriétaires ont 3 installations à faire contrôler. La commune, n'ayant pas de service dédié, fait appel à un prestataire extérieur, Science Environnement (Besançon) qui a pour mission de vérifier le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif et d'établir un rapport.

La prestation est refacturée aux propriétaires concernés. M. le Maire demande au Conseil municipal de valider les tarifs des différentes prestations :

- contrôle de l'existant : 110 € TTC
- contrôle des filières neuves ou réhabilitées contrôle de conception et d'implantation : 125 € TTC
- contrôle des filières neuves ou réhabilitées contrôle de bonne exécution des travaux.... € TTC
- contrôle de vente ou contrôle ponctuel sur demande : 180 € TTC
- contre-visite diagnostic (1er diagnostic réguliers confondus) : 85 € TTC
- contre-visite diagnostic vente ou exécution : 115 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs et autorise le Maire à refacturer ces montants lorsque Science Environnement réalise une prestation à l'un des deux propriétaires

### Projets en cours

- **Inauguration du site de compostage collectif** : M. le Maire rappelle que cette inauguration se déroulera le jeudi 06 juin à 18h30 en présence de Préval (Chloé Monnot). Les personnes qui ont exprimé le souhait de participer, recevront lors de ce moment un petit seau de compostage. L'inauguration sera suivie du verre de l'amitié.
- **Zones d'accélération des énergies renouvelables** : M. le Maire rappelle qu'une enquête en ligne est en cours depuis le 20 mai et se terminera le dimanche 09 juin. Durant cette période, les habitants ont la possibilité de venir en mairie pendant les heures d'ouverture pour faire part de leur avis et de leurs remarques. A la suite de cela, les élus prendront une délibération lors du Conseil municipal fin juin.
- **Projet mairie / ferme** : M. le Maire rappelle que, suite à la signature de la convention autorisée par la délibération du 30 janvier 2024, le CAUE, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement suite à la signature de la convention autorisée a travaillé sur le projet de la mairie et de la ferme et a restitué leurs réflexions lors d'une rencontre le vendredi 03 mai dernier. Une présentation de ces réflexions sera faite lors d'une séance ultérieure.
- **Projet mairie** : M. le Maire informe que M. Stéphane Gleize a mis à jour le marché de maîtrise d'œuvre et a proposé un premier planning. Une décision concernant les locataires de la mairie sera à prendre.

- **Projet de la ferme** : M. le Maire informe qu'il a rencontré le 27 mai dernier avec Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Mireille Corrotte, Directrice du Développement et du Patrimoine chez Habitat 25 et qu'il a transmis tous les documents en sa possession pour qu'Habitat 25 puisse faire une étude de préféabilité en gardant le bâti actuel, en créant des logements et en intégrant éventuellement une partie enfance (crèche, périscolaire...). Le résultat sera connu en automne.
- **Projet des panneaux photovoltaïques sur le toit des salles des fêtes** : M. le Maire informe qu'un rendez-vous s'est déroulé le 14 mai dernier à propos du projet et plus précisément de la charpente entre M. Stéphane Gleize, l'assistant à maîtrise d'ouvrage et l'entreprise EcoDoubsBio qui a obtenu le marché. M. le Maire ajoute que la Demande Préalable a été acceptée mais elle n'a pas été signée dans l'attente de précisions. Le point est donc en suspens.

### Points voiries et chemins

- **Travaux voirie** :
  - **Chemin des Cornaix** : M. le 2<sup>ème</sup> adjoint informe que des trous se sont formés au chemin des Cornaix refait il y a quelques années. La commission entretien du village a rencontré l'entreprise TPA Mougin sise à Grand'Combe-des-Bois.
  - **Balayage des rues** : Comme chaque année, Franche-Comté balayage nettoiera les rues du village. Le devis d'un montant de 96 €/h a été signé et comprend en plus le prêt d'une désherbeuse hydrostatique. Les rues seront balayées le 13 juin.
  - **Déneigement** : M. le Maire informe que la société PR3T qui déneige la commune depuis 2015 / 2016 a envoyé un courrier en date du 14 mai 2024 précisant qu'il allait arrêter de déneiger la commune suite au départ à la retraite du déneigeur. M. le Maire regrette et tient à remercier l'entreprise de son travail tout le long de ces 6 ans, toujours à satisfaction.
  - **Accès parcelle privée appartenant à un agriculteur de Noël-Cerneux depuis une parcelle communale** : la commune n'entre pas en matière pour lui créer un chemin.

### Points divers

- **Clos Mercier II**. M. le Maire informe de la réception des travaux au Clos Mercier II le 23 mai en présence du lotisseur et des entreprises concernées. Il informe qu'il est nécessaire de travailler sur la numérotation des maisons et souhaite que la commission urbanisme se retrouve pour y réfléchir. Elle se retrouvera le lundi 10 juin à 18h30.
- **Horaires de tonte** : M. le Maire regrette que malgré les nombreux rappels, les heures de tonte ne soient pas encore respectées par certains.
- **Assainissement** : M. le Maire informe qu'il y a eu de nouveau un souci avec l'une des deux pompes de relevage. Celui-ci a été causé par un linge qui s'est retrouvé dans le réseau.
- **Association des petits écolos** : M. le Maire informe que l'association des Petits écolos s'est arrêté après le départ de Lynna et de Léonie. M. le Maire remercie officiellement les membres pour leur engagement en faveur de la nature et les actions entreprises depuis 2 ans sur les déchets et les mégots.
- **Nouveaux dépôts de déchets inertes** : M. le Maire informe que de nouveaux dépôts de déchets inertes ont été constatés sur deux parcelles de la commune. Une rencontre s'est déroulée le 03 juin avec l'un des propriétaires pour pouvoir les faire évacuer.
- **Associations** : M. le Maire informe que plusieurs associations vont faire leur Assemblée générale : l'ASA le samedi 08 juin à 10h00 où la commune sera représentée par M. le 2<sup>ème</sup> adjoint, l'ASNCC le jeudi 13 juin à 19h00 à la grande salle des fêtes, l'ACCA le vendredi 14 juin à 19h00 et l'AG du Club de l'âge d'or le vendredi 14 juin à 20h00.
- **Retour du Syndicat scolaire** : M. le Maire informe que le Syndicat scolaire changera de fournisseurs de repas. Ces derniers seront réalisés par les tables d'Uzel et seront livrés. Par ailleurs, une affiliation

du service du périscolaire avec le Département et Jeunesse et sport est envisagée et un Projet éducatif territorial sera déposé d'ici fin juin. Un projet pédagogique sera développé pour le périscolaire du soir. Cette affiliation nécessitera sans doute quelques travaux à la petite salle des fêtes notamment au niveau des sanitaires.

- **Matériel commun** : M. le Maire informe que du matériel a été acheté à la demande des employés communaux une benne polyvalente pour mettre au tracteur, un sécateur électrique, une scie circulaire et du petit matériel : barre à mine, pince ramasse déchets
- **Formation PSC1 / Premiers secours** : M. le 2<sup>ème</sup> adjoint a contacté le SDIS pour connaître les prestations proposées. Un complément d'informations sera demandé afin qu'une décision soit prise lors du prochain Conseil municipal.
- **Fête de l'eau** : M. le Maire informe du programme du 30 août (journée destinée aux professionnels, spécialistes, scientifiques, élus) et du 31 août (journée destinée au grand public).

M. le Maire,  
Dimitri COULOUVRAT

Secrétaire

Mme Sylvie Personeni

